

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2023 PROCÈS-VERBAL

Convocation a été adressée le 5 septembre 2023 par écrit à chacun des Conseillers Municipaux pour la réunion qui se tiendra le 12 septembre à 19 h 30 dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie « Salle Louis LARENG » à l'effet de délibérer sur les questions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- 1) BP 2023 - Décisions modificatives
- 2) Renouvellement crédit à court terme- Crédit Mutuel
- 3) Assurances - Attribution des marchés
- 4) Remise en conformité de l'Éclairage du lotissement rue du Viscos
- 5) Questions et informations diverses

L'an deux mille vingt-trois, le 12 septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 5 septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge CABAR, Maire.

PRÉSENTS :

M. Serge CABAR Maire
M. Jacques FALLIERO 1^{er} Adjoint
M. Didier LACABANNE 2^{ième} Adjoint
Mme Valérie MINIER 3^{ième} Adjointe
M. André LATAPIE
Mme Carla MESTRE
M. Guillaume NOGRABAT
Mme Françoise LALLART-GROC
Mme Marina PARROU

EXCUSÉE : Mme Maria AGRA

ABSENT : M. René ESCAFRE

Secrétaire de Séance : Jacques FALLIERO désigné par le conseil municipal

2023_23 : VOTE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
023	Virement à la section d'investissement		-9202.00
615231	Entretien, réparations voiries		-2960.00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)		80.00

6413	Personnel non titulaire		7500.00
6588	Autres ch. diverses de gestion courant		-80.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance		300.00
681 (042)	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.		9202.00
739118	Autres revers, restit. contrib. directes		460.00
6419	Remboursements rémunérations personnel	5300.00	
TOTAL :		5 300.00	5 300.00

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
021	Virement de la section de fonction ^t	-9202.00	
2804182 (040)	Autres org pub - Bât. et installations	1386.00	
281531 (040)	Réseaux d'adduction d'eau	242.00	
281532 (040)	Réseaux d'assainissement	7574.00	
TOTAL :		0.00	0.00

TOTAL :		5 300.00	5 300.00
----------------	--	-----------------	-----------------

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

2023_24 : CRÉDIT A COURT TERME (Prêt relais)

Monsieur le Maire rappelle les délibérations : N°2021-22 en date du 28 septembre 2021 et N°2022-32 en date du 05 septembre 2022 concernant l'obtention d'une ligne de trésorerie.

Cette ligne de trésorerie arrivant à échéance au 14 octobre 2023, il convient de renouveler ce contrat dans l'attente du versement des subventions.

Suite à la proposition du Crédit Mutuel en date du 1^{er} septembre 2023, le Conseil Municipal, après avoir analysé le résultat et avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée :

DÉLIBÈRE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS

Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès :

- du Crédit Mutuel le renouvellement du prêt relais de 50 000 €uros dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée : 12 mois

Taux : Euribor 3 mois MM + marge de 0.60 %

Paiement des intérêts : Calculés prorata temporis sur les sommes utilisées

Commission d'engagement : 100 € payable à la signature du contrat

A cet effet, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, mandate Monsieur le Maire pour signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation des fonds.

2023-25 : ASSURANCE – ATTRIBUTION DES MARCHÉS

Monsieur le maire rappelle que lors du conseil municipal du 07 mars 2023 il avait été décidé de confier la mission de mise en concurrence des assurances à M. Jean-Baptiste RAMON consultant en Assurances de la Société Insurance Risk Management.

Une consultation a été lancée début mai 2023 par ce dernier, la remise des offres était au 14 juin 2023.

Monsieur le Maire donne lecture de l'analyse des offres présentée par M. RAMON le 12 septembre à 9 h 00 en Mairie.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de retenir les offres suivantes :

Chaque contrat à une durée de **4 ans** avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2024 et les prix indiqués représentent les cotisations annuelles.

LOT N° 1 : MULTIRISQUES IARD (Incendie Accidents et Risques Divers)

Dommages aux biens et risques annexes - Responsabilité civile générale de la commune - Protection juridique de la commune - Protection juridique, défense pénale, protection fonctionnelle des agents et des élus et individuelle accident.

GROUPAMA : 3 081.34 € - Franchise 500.00 €

LOT N° 2 : FLOTTE AUTOMOBILE ET GARANTIES ACCESSOIRES

SMACL : 1 069.50 € - Véhicule et auto collaborateur sans franchise

Bris de machine – matériel et marchandise transportée : franchise 300.00 €

Lot N°3 : RISQUES STATUTAIRES (Agents CNRACL)

GROUPAMA : Taux de cotisation : **5.60 %** agents CNRACL (hors charges patronales)

Monsieur le Maire est en charge de signer les contrats correspondants.

REMISE EN CONFORMITÉ DE L'ÉCLAIRAGE DU LOTISSEMENT RUE DU VISCOS

Rappel des faits :

Par acte administratif en date du 25 janvier 2021 la voirie du Lotissement « Les Prés d'AYZAC » (voie d'accès -aire de retournement -escaliers - réseaux) a été intégrée dans le domaine public.

L'attestation de conformité en date du 4 novembre 2020 des travaux relatifs au Permis d'Aménager de ce lotissement a été un élément prépondérant aux conditions de rétrocession de la voirie du lotissement à notre commune.

Après constat du non fonctionnement de l'éclairage public et suite à notre demande, le SDE a procédé à un diagnostic de l'installation Rue du Viscos.

Par courrier en date du 19 avril 2023 le SDE65 nous a fait part des anomalies constatées.

Le 28 août 2023 s'est déroulée une réunion sur site en présence des services du SDE, de M. le Maire et de M. Didier LACABANNE.

M. le Maire et M. LACABANNE ont souligné leur étonnement sur l'anomalie de la non-conformité électrique de l'éclairage public constatée par le SDE65. En effet un rapport de conformité électrique en date du 04.11.2020 a été établi par le Consuel.

Le SDE65 propose la mise en conformité de cet éclairage public pour un montant de 4 000 €.

Le Conseil Municipal après discussion souhaite :

- d'une part, avant de prendre une décision sur la prise en charge de ces travaux, obtenir un devis détaillé du SDE65 concernant cette mise en conformité, la proposition actuelle de 4 000 € n'étant pas détaillée,
- d'autre part préparer un recours envers le lotisseur, le Consuel et l'entreprise (chargée des travaux d'électricité).

La séance est levée à 20 h 40.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au jeudi 09/11/2023 à 20 h 30. Les questions éventuelles doivent être transmises de préférence par mail à la mairie avant le 02/11/2023.

DÉLIBÉRATIONS :

2023_23 : VOTE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

2023_24 : CRÉDIT A COURT TERME (Prêt relais)

2023-25 : ASSURANCE – ATTRIBUTION DES MARCHÉS

Nom	Fonction	Signature
CABAR Serge	Maire	
FALLIERO Jacques	1 ^{er} Adjoint au Maire Secrétaire de séance	